



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8885^e séance

Mercredi 20 octobre 2021, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Kimani	(Kenya)
<i>Membres :</i>	Chine	M. Geng Shuang
	Estonie	M. Lipand
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
	Fédération de Russie	M. Khoroshev
	France	M ^{me} Broadhurst Estival
	Inde	M. Raguttahalli
	Irlande	M ^{me} Byrne Nason
	Mexique	M. Ochoa Martínez
	Niger	M. Aougi
	Norvège	M ^{me} Syed
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Farrey
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} Jones
	Tunisie	M. Ben Lagha
	Viet Nam	M ^{me} Tra Phuong Nguyen

Ordre du jour

La situation en Somalie

Lettre datée du 5 octobre 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Présidente du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie (S/2021/847)

Lettre datée du 5 octobre 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Présidente du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie (S/2021/849)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Somalie

Lettre datée du 5 octobre 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Présidente du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie (S/2021/847)

Lettre datée du 5 octobre 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Présidente du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie (S/2021/849)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur les documents S/2021/847 et S/2021/849, qui contiennent des lettres datées du 5 octobre 2021, adressées au Président du Conseil de sécurité par la Présidente du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de l'Ambassadrice Geraldine Byrne Nason, Représentante permanente de l'Irlande, en sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice Byrne Nason.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : En application de l'alinéa g) du paragraphe 11 de la résolution 1844 (2008), j'ai l'honneur de présenter un exposé au Conseil de sécurité en ma qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution 751 (1992) sur la Somalie. Cet exposé porte sur la période allant du 15 juin au 20 octobre 2021.

Je voudrais tout d'abord indiquer que le Comité a tenu des consultations consécutives le 1^{er} octobre. Durant la première réunion, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts sur la Somalie concernant son rapport final. Je ne vais pas résumer le contenu du rapport, qui a récemment été publié sous la cote S/2021/849. Huit des 16 recommandations figurant dans le rapport sont adressées au Conseil. Les huit autres sont en cours

d'examen par le Comité. Durant les délibérations, les membres du Comité ont exprimé leur appui aux travaux du Groupe d'experts et posé des questions sur les divers aspects du rapport du Groupe. Les membres du Groupe ont répondu et fourni des éclaircissements.

Durant la deuxième réunion, le Comité a entendu un exposé du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) sur le rapport du Coordonnateur des secours d'urgence (voir S/2021/847) concernant l'acheminement de l'aide humanitaire en Somalie et tout obstacle qui l'entraverait. Dans leurs interventions, les membres du Comité ont salué les efforts entrepris par OCHA et ses partenaires en Somalie et ont appuyé le maintien de la dérogation humanitaire aux mesures de gel des avoirs. Le Comité a publié un communiqué de presse à l'issue de ces deux réunions (SC/14660).

Dans mon dernier exposé (voir S/PV.8796), j'ai informé le Conseil de sécurité que le Comité examinait les six recommandations contenues dans la mise à jour à mi-parcours du Groupe d'experts. Des mesures de suivi ont été adoptées pour ces six recommandations et, à cet égard, le Comité a adressé à la Somalie deux lettres qui couvrent des questions telles que la mise à jour de la liste des sanctions, des modifications potentielles de l'embargo sur les armes, la lutte contre les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme par divers acteurs, notamment la violence sexuelle et fondée sur le genre, et la lutte contre le financement des Chabab. Je note également que le Comité a accepté la proposition de la Présidente d'inviter M^{me} Pramila Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, à présenter un exposé au Comité à une date ultérieure.

Depuis mon précédent exposé, le Comité a également reçu un premier rapport thématique du Groupe d'experts, qui porte sur la gestion des armes et des munitions en Somalie. Le Comité a reçu une lettre de la Somalie concernant les frappes aériennes et les bombardements menés à l'intérieur de la Somalie et une lettre d'un État Membre annonçant la saisie d'une cargaison de nitrate de potassium – un article mentionné dans la partie II de l'annexe C à la résolution 2551 (2020) – destinée à la Somalie. Le Comité a écrit à l'État concerné, ainsi qu'à l'État d'origine présumé de cette cargaison, pour demander des informations supplémentaires. L'État d'origine présumé a répondu au Comité.

En outre, le Comité a répondu à une correspondance précédente de la Somalie concernant un ancien coordonnateur du Groupe d'experts. Le Comité a reçu

une proposition d'inscription de la part d'un État Membre, qu'il est en train d'examiner. Le Comité a également reçu une proposition du Secrétariat concernant la nomination d'un sixième expert au sein du Groupe d'experts. Le Comité n'a pas encore achevé d'examiner cette proposition.

S'agissant des demandes et des notifications de dérogation à l'embargo sur les armes, le Comité a approuvé deux demandes, conformément au paragraphe 10 de la résolution 2551 (2020) – une de la Somalie et l'autre d'un État fournisseur. Le Comité a reçu six notifications préalables de livraison – deux de la Somalie et quatre d'États fournisseurs, conformément au paragraphe 11 de la même résolution, et trois notifications en application du paragraphe 17. Le Comité a également reçu d'un État fournisseur une notification préalable de livraison invoquant le paragraphe 12 de la résolution 2551 (2020), qu'il

est prêt à examiner une fois qu'il aura reçu des informations complémentaires. En outre, le Comité a reçu de la Somalie une notification après livraison, conformément au paragraphe 16 de la résolution 2551 (2020), et une copie du rapport semestriel de la Somalie soumis en application du paragraphe 37 de la résolution 2551 (2020). Enfin, le Comité a reçu une demande relative à l'embargo sur les armes de la part d'un État Membre – un État de transit – et une notification d'un État Membre qui cherche à transférer des fournitures médicales en ayant recours à un avion-cargo militaire. Le Comité a répondu à ces deux communications.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice Byrne Nason de son exposé.

La séance est levée à 15 h 15.